

**MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**SÉANCE DU CONSEIL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Affaires du Conseil
  - 4.1 Procès-verbaux
    - 4.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023
5. Affaires courantes
  - 5.1 Recommandation des membres au sein du Comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent (RIPRSL)
6. Ressources financières et matérielles
  - 6.1 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2023
  - 6.2 FQM Assurances inc. : renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2024
  - 6.3 Rapport d'activités pour le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 : adoption
  - 6.4 Financement à long terme des coûts de construction de l'Écocentre régional : adoption d'une résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 875 000 \$ qui sera réalisé le 31 octobre 2023

.../2

- 6.5 Adoption de la grille tarifaire 2024 relative à des services de collecte adaptés offerts aux établissements du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) des territoires desservis par la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 6.6 Remplacement du serveur physique de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : autorisation d'acquisition et d'installation
- 6.7 Bordereau des comptes à payer
- 7. Comités de la MRCVR
- 8. Aménagement du territoire et mobilité
  - 8.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : recommandation, dossier 442722
  - 8.2 Avis de conformité : règlements d'urbanisme
    - 8.2.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire
      - 8.2.1.1 Règlement numéro 1230-4 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1230 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé et ainsi corriger la limite de la zone agricole permanente pour trois secteurs sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
      - 8.2.1.2 Règlement numéro 1235-25 amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme durable modifié en créant la zone C-10-1 à même la zone C-10 afin d'encadrer les usages autorisés
    - 8.2.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement n°U-220-50 modifiant le règlement de zonage n°U-220 afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, modifier les limites de la zone 401-H et d'ajouter les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale contiguë » et « H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements) » pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 401-H
    - 8.2.3 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
      - 8.2.3.1 Règlement numéro 2023-R-300 amendant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 2011-R-194 afin d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

8.2.3.2 Règlement numéro 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble

#### 8.2.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

8.2.4.1 Règlement No. 22.09.01.23 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme No. 22.09 afin d'agrandir une aire d'affectation industrielle à même une aire d'affectation résidentielle et d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie d'une aire d'affectation conservation

8.2.4.2 Règlement No. 22.10.01.23 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin de modifier les usages autorisés à la zone I-2 au plan de zonage et d'y encadrer l'entreposage extérieur

8.2.4.3 Règlement No. 22.10.02.23 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin d'agrandir la zone I-6 à même une partie de la zone R-12, d'agrandir la zone R-12 à même une partie de la zone CONS-3, de créer la zone CONS-6 à même une partie de la zone CONS-3, de modifier la grille de spécifications de la zone R-12, d'ajouter la grille de spécifications de la zone CONS-6 et d'ajouter des dispositions particulières pour les projets intégrés dans les zones R-12 et CONS-6

8.2.4.4 Règlement No. 22.16.01.23 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) No. 22.16 afin d'assujettir la zone CONS-6

### 9. Développement

#### 9.1 Économique

9.1.1 Fonds local d'investissement (FLI) et programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) : provisions et radiations au 31 décembre 2023

#### 9.2 Culturel

9.2.1 ANIMALIS ENCANTUS – Suite : demande d'aide financière pour un projet numérique holographique de treize légendes

### 10. Environnement

10.1 Contrat de services de collecte, transport et élimination des matières résiduelles (ordures) et de collecte et transport des résidus organiques – Renouvellement du contrat pour l'année 2025

10.2 Entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) portant sur le système modernisé de la collecte sélective : autorisation

11. Sécurité incendie et civile

12. Réglementation

12.1 Projet de règlement numéro 86-23-5 modifiant le Règlement numéro 86-20 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

12.1.1 Avis de motion

12.1.2 Présentation et dépôt du projet

13. Ressources humaines

13.1 Révision du Manuel du personnel de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : adoption

13.2 Confirmation de la fin de la période de probation d'un emploi – Service du soutien aux entreprises

14. Sujets devant faire l'objet d'une décision du Conseil

15. Demandes d'appui

16. Divers

17. Interventions de l'assistance

18. Clôture de la séance

Evelyne D'Avignon  
Directrice générale et greffière-trésorière

NOTE : Cet ordre du jour peut être modifié lors de la séance.  
La séance débute à 19 h.